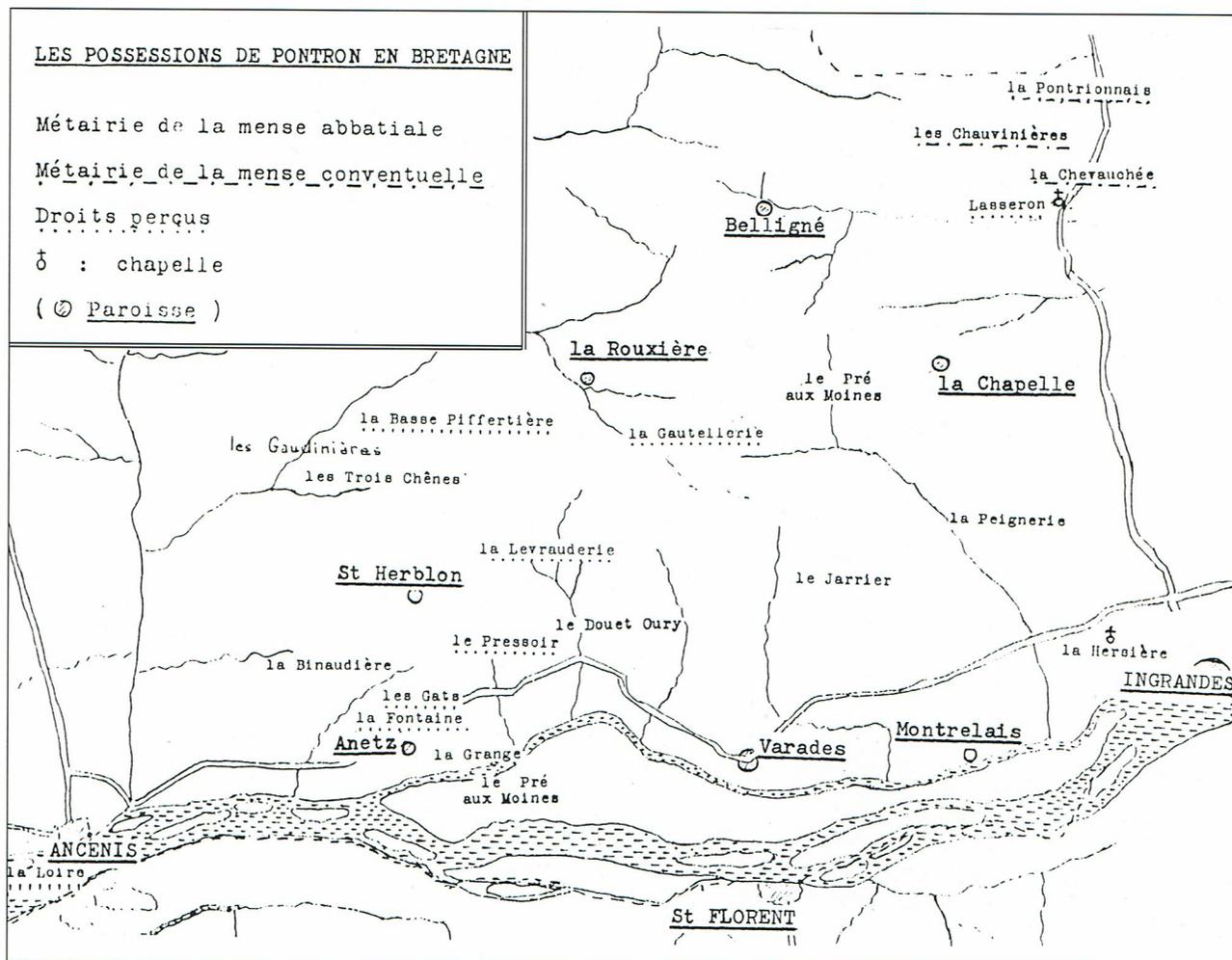


# LES CISTERCIENS DE PONTRON DANS LE PAYS D'ANCENIS

Jean Paul LELU

*L'ordre des moines de Cîteaux fête en 1998 son neuvième centenaire. Le 21 mars 1098, dimanche des Rameaux et fête de saint Benoît, un groupe de moines ayant abandonné l'abbaye de Molesmes (Côte d'Or), aux confins de la Champagne et de la Bourgogne, s'installe dans la forêt de Cîteaux, plus au sud et à l'est de Dijon. Ils veulent s'isoler du monde et revenir à une pratique très stricte de la règle de saint Benoît : silence et pauvreté. Bernard de Fontaine, fils d'un simple chevalier, les rejoint vers 1112. Dès 1115, son abbé l'envoie fonder avec quelques moines l'abbaye de Clairvaux en Champagne. Sous l'impulsion de saint Bernard, passionné et combatif, l'ordre connaît alors un développement rapide.*

*Animés du même idéal, des ermites se sont installés vers le début du XII<sup>ème</sup> siècle au milieu des bois qui séparent l'Anjou de la Bretagne, entre le Louroux Béconnais et Belligné, au pont Ocran, devenu Pontron. Ils se sont placés sous la protection des seigneurs du Louroux et de la Pouèze. En 1130, ils se donnent à la jeune abbaye cistercienne du Louroux en Vernantes. Leur premier abbé est consacré en 1134.*



## L'UNIVERS CISTERCIEN

Un monastère cistercien est organisé comme une vaste exploitation agricole, doublant les activités consacrées à la louange de Dieu <sup>(1)</sup>. A côté des moines de chœur, voués d'abord au chant liturgique, à l'étude et à la méditation (même s'ils consacrent une part de leur temps au travail manuel), on trouve des frères convers assurant les tâches domestiques et agricoles.

Ce sont des convers, placés sous l'autorité du cellérier ou économe, qui sont répartis entre les domaines disséminés autour de l'abbaye, les granges. Ils sont aidés par des paysans salariés. En principe, les granges ne comportent pas de chapelle, les frères ayant le devoir d'assister à la messe du dimanche dans l'église la plus proche. Les productions des granges, souvent spécialisées (culture céréalière, fourrage, élevage, viticulture, artisanat, métallurgie), permettent à l'abbaye de vivre dans un régime d'autarcie économique conforme à l'idéal des fondateurs, bien analysé par J.-L. Biget :

*« La domestication de la nature, la maîtrise de l'espace font reculer le chaos où se complaisent les forces maléfiques. La clairière bien organisée, les grandes parcelles substituées à la multitude des lopins, les assolements réguliers ordonnent l'univers matériel pour ramener la création à des formes claires où se manifeste le principe divin. Pour honorer Dieu, les cisterciens reconstruisent le monde, en s'efforçant à la perfection dans leur travail ».*

La continuité dans l'effort permet de réaliser rapidement des progrès économiques remarquables et de disposer de surplus qui n'étaient pas prévus à l'origine.

## LES SEIGNEURS DU PAYS D'ANCENIS ET L'ABBAYE DE PONTRON

Soucieux du salut de leurs âmes dans l'autre monde, les seigneurs bretons vont désirer profiter des prières de moines si édifiants, à l'égal de leurs voisins angevins. Peut-être voient-ils aussi avec envie l'amélioration des rendements des cultures due à l'activité des religieux. Toujours est-il qu'en 1160 une transaction entre Jourdan de Maumusson et les moines montre que ceux-ci étaient déjà pourvus d'une grange aux Gaudinières en Saint-Herblon ; Jourdan leur cède alors une terre qui agrandira leur domaine, à titre d'indemnité pour les dommages qu'il leur a causés <sup>(2)</sup>.

Vers 1200, c'est un petit seigneur de la paroisse de Saint-Herblon, Geoffroy de Carcouët, qui leur cède une terre située dans la paroisse d'Anetz, au bord de la Boire, moyennant 110 sous <sup>(3)</sup>. Pour s'assurer du consentement de la famille, les moines font de petits cadeaux : 12 deniers (un sou) à l'épouse Aremburge, 4 deniers à Guillaume, le fils, et 2 deniers à Robea, la mère de Geoffroy. Ils plantent une vigne et bâtissent une maison : la Grange d'Anetz. Le rez-de-chaussée du bâtiment actuel date de cette époque.



(Cliché Y. Ménanteau)

Un document de 1398, connu par un inventaire du XVIII<sup>ème</sup> siècle, montre que cette propriété était sous la juridiction des seigneurs de Vair : les moines reconnaissent un *devoir d'obéissance* à cette seigneurie, qui exerçait le droit de haute justice (4).

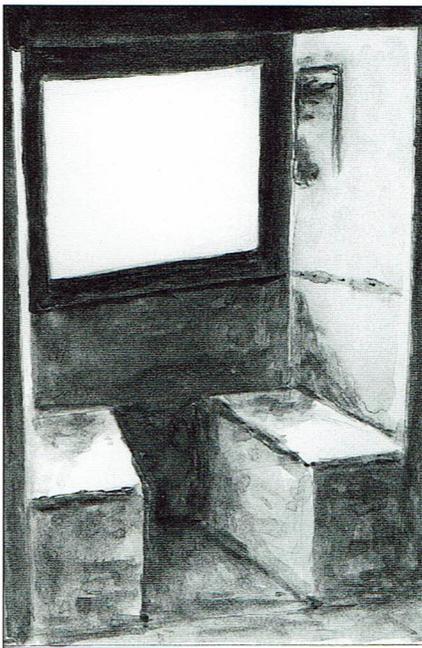
En 1215, Guérin Le Borgne, d'une famille de châtelains d'Ingrandes, étant sur le point de mourir, fait donation à l'abbaye de sa métairie de Montrelais : il s'agit certainement de la métairie de la Hersière (ou Héricière) que nous retrouverons plus loin (5). Guérin compte ainsi assurer à perpétuité l'entretien d'un moine chargé de prier pour le salut de son âme, de celles de son épouse Stella (l'Etoile) et de leurs amis.

Un certain nombre d'autres acquisitions sont connues par des documents postérieurs : à Varades, la métairie du Jarrier, à Saint-Herblon, les métairies du Douet Oury, des Trois Chênes et de la Binaudière, à Montrelais le bordage de la Bègnerie (probablement Peignerie) ou du Bois Long et à Belligné les closeries de la Chevauchée, des Hautes et Basses Chauvinières et de la Pontrionnais (6).

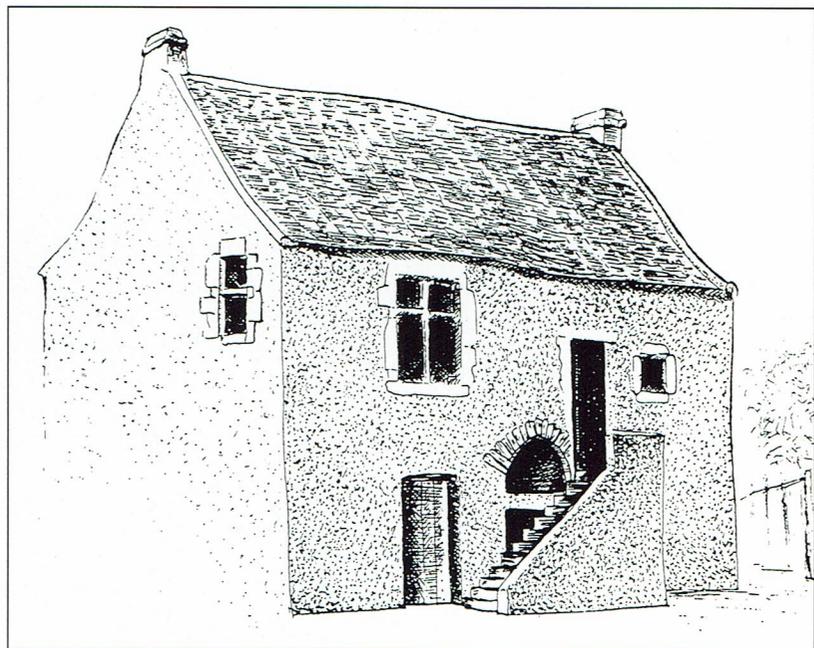
En dehors de ces propriétés, les moines, entièrement impliqués dans le système féodal, perçoivent aussi un certain nombre de droits qui leur ont été concédés au cours des siècles. C'est ainsi que Jean II de Rieux, baron d'Ancenis, leur abandonne en 1378 une rente annuelle de quatre livres, monnaie de Bretagne, et trois setiers de sel, à prendre le jour de la Mi-Carême sur les péages perçus sur la Loire devant Ancenis (7).

En 1231, Olivier de Château Fromont avait fait don aux moines de 11 sous de rente à percevoir dans un fief dénommé plus tard le *fief du Moine Blanc*, d'après la couleur de l'habit des Cisterciens. Il était composé d'un certain nombre de métairies dans la paroisse de Saint-Herblon, notamment la Levrauderie, la Basse Piffertière, le Pressoir, la Gautellerie (8).

D'autres droits se percevaient à Anetz (à la Fontaine et aux Gats), ainsi qu'à Montrelais (9).



**La Grange d'Anetz**  
Embrasure de fenêtre (dessin de Pierre Foucaud)



**Façade arrière** (dessin de Michel Pressensé)

Derrière ce domaine foncier et ces droits divers, on entrevoit l'importance de l'abbaye dans la vie économique de la région. Comme dans les autres établissements cisterciens, les moines ont été attentifs aux services que l'on peut faire rendre à l'eau domestiquée : la Grange d'Anetz est située au bord de la Boire qui irrigue les prés situés en face (le Pré aux Moines du cadastre communal) ; sur Montrelais ils sont établis aussi dans l'île Meslet. Aux Gaudinières un moulin à eau était installé sur le ruisseau, donnant lieu en 1391 à un accord avec le seigneur de Vair concernant la rigole d'alimentation (10). Le sel qui transite par la Loire alimente leurs saloirs. S'ils ont une propriété à la Peignerie et des droits à la Gautellerie, c'est sans doute qu'ils utilisent le charbon de terre extrait en ces endroits pour la forge de l'abbaye.

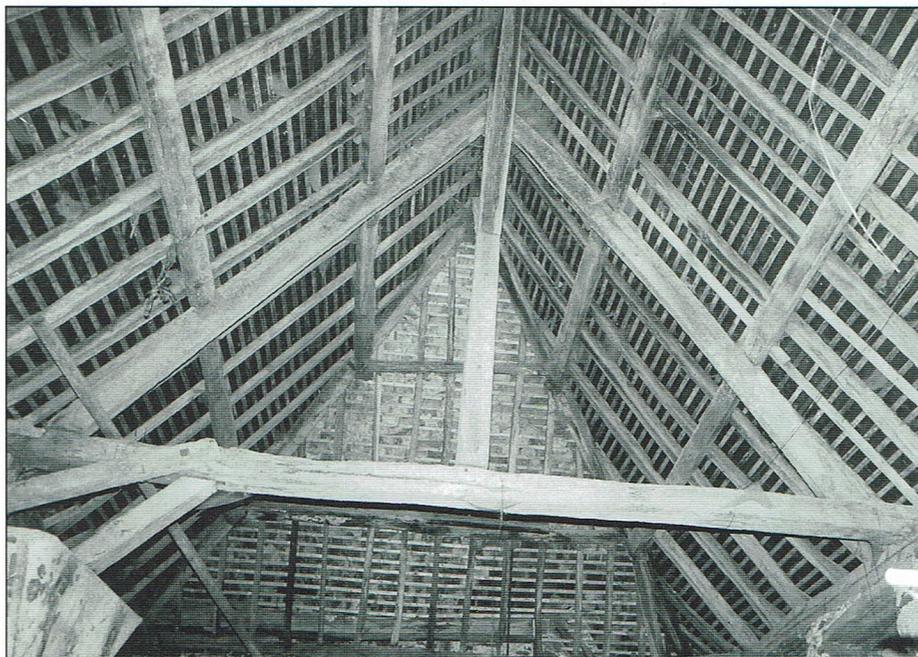
## Un incident en 1208

Après la mort de Geoffroy de Carcouët, son fils Guillaume, poussé par son oncle Prod'homme, avait voulu enlever aux moines les biens donnés par son père sur la paroisse d'Anetz. Il prétendait qu'il n'avait pas approuvé ces donations, alors que les moines avaient bien pris soin de lui abandonner quatre deniers devant témoins. Guillaume était allé jusqu'à maltraiter et frapper l'un des religieux.

Des arbitres furent choisis par les parties pour mettre fin à ce conflit : quelques nobles du voisinage. Réunis à Varades en présence d'Olivier de Château-Fromond, ces juges déclarèrent que les moines devaient être maintenus en pleine propriété des biens que Geoffroy de Carcouët leur avait cédés. De plus Guillaume fut condamné à réparer les injures et les dommages qu'il avait fait subir aux moines : il dut aller à Pontron, il fut introduit dans le couvent et il se livra aux moines, nu et la corde au cou. Il fut alors violemment fouetté en présence de Jean II, abbé de Pontron, entouré de tous les religieux et d'un grand nombre de laïcs ! (11).

## DEUX CHAPELLES DE FRONTIERE

A l'entrée ouest du village de Lasseron, qui marquait la frontière de la Bretagne, sur la paroisse de Belligné, les moines avaient édifié une chapelle pour desservir les habitations alentour (12). S'il n'en reste plus trace aujourd'hui, le souvenir s'en est gardé comme nous le verrons plus loin.



Charpente de la grange de la Hersière (Cliché R. Legendre)

Par contre une autre chapelle est complètement oubliée car elle a disparu plus tôt. Elle s'élevait à la Hersière, à droite en entrant dans la cour, en face de la grange aux charpentes imposantes subsistant à gauche. Une visite d'experts du 24 mars 1603 signale qu'« à l'autel de la chapelle il faut deux ou trois tuffeaux, au bout vers galerne (il faut) regarnir et rescéper (?) sous la petite porte d'icelle, laquelle est décarrelée partout ... La couverture de la chapelle est rompue et disjointe en plusieurs endroits ». Un siècle plus tard, le 5 août 1705, autre son de cloche : « Près desdits logements est une ancienne chapelle en laquelle est à présent un pressoir qu'on nous a dit servir pour les dîmes dépendantes dudit lieu » (13). Le cadastre communal de Montrelais de 1813 indique à cet emplacement une étable à bœufs et le jardin de la chapelle.

La Hersière est à un kilomètre, moins d'un quart de lieue, de l'ancienne frontière alors que la chapelle de Lasseron se trouvait sur la limite même. Si les moines avaient établi des chapelles si proches de la frontière de la Bretagne, c'est peut-être aussi pour y offrir un asile inviolable aux fugitifs pourchassés par la justice séculière... Mais l'abandon dans lequel ces édifices ont été laissés par la suite trouve une autre explication.



La grange de la Hersière (cliché R. Legendre)

### AU TEMPS DES ABBÉS COMMENDATAIRES

L'idéal de pauvreté et de travail des premiers cisterciens s'est assez vite trouvé contrarié par la nécessité de faire des concessions à la vie profane de leurs voisins et contemporains. La baisse des vocations les a amenés à confier peu à peu l'exploitation des granges à des métayers. Comme tous les autres grands ordres religieux, les cisterciens ont été atteints par le relâchement ou la sclérose.

Cette situation permet au roi de France, François I<sup>er</sup>, d'obtenir du pape en 1516 le droit de nommer lui-même les abbés à la tête des monastères, au lieu de les laisser élire par les moines. C'est ce qu'on appelle le système de la *commende*. Les abbés commendataires, pris en dehors des moines, seront généralement des grands personnages soucieux surtout des revenus que leur procure leur *bénéfice*, l'abbaye dont ils sont les responsables lointains. D'où une négligence généralisée envers les travaux d'entretien de bâtiments dont l'utilité pratique leur apparaît mal.

Les revenus de l'abbaye sont scindés en deux parts : la *mense conventuelle*, destinée à assurer les besoins quotidiens des moines, et la *mense abbatiale*, la plus importante, que s'attribue l'abbé commendataire. Il en résulte des conflits fréquents entre l'abbé et les moines. A la mort d'un abbé, les moines réclament en justice de ses héritiers le montant des réparations qui n'ont pas été effectuées. Les archives ont conservé les procès-verbaux de plusieurs visites détaillées d'experts désignés par les juges.

## UNE VISITE DE MÉTAIRIE EN 1705.

Le 30 juillet 1705, les deux experts, accompagnés d'un commis greffier, se rendent successivement dans les différentes possessions de la mense abbatiale en Bretagne <sup>(14)</sup>. Ils notent minutieusement toutes les réparations à faire, dans un style de notaire que nous avons conservé, modernisant seulement l'orthographe et la ponctuation.

*« Ensuite nous sommes transportés sur le lieu et métairie de la Grange d'Anetz, situé paroisse d'Anetz, où étant avons remarqué que la chambre principale à cheminée est seulement pavée de pierre brute, qu'il est nécessaire de garnir le contrefeu de la cheminée et de mettre une douzaine de blocs au four qui est enscillé (?)*

*A la porte de communication de ladite chambre à une antichambre qui est à côté, il faut une porte de bois en place d'une qui est de nulle valeur.*

*Au derrière de ladite première chambre sont deux petits refuges à la porte d'un desquels répondant au dehors il faut une porte de bois en place d'une qui est aussi de nulle valeur, et à la porte de l'autre il faut un doublage dans le haut, celui qui y est étant trop court.*

*Au dessus des dites chambres sont deux chambres hautes à cheminée, à l'une desquelles répondant sur ladite première chambre il faut deux fenêtres de bois avec leur ferrure, en place d'une qui est de nulle valeur et l'autre a une ouverture qui est murée faute de fenêtre de bois ; comme aussi refaire la cheminée de ladite chambre à l'entier, étant entièrement tombée, même condamnée de terrasse\* par le haut il y a déjà du temps, regarnir le traisdoux (?) d'icelle...*

*(Suit le détail des travaux à faire à quatre autres fenêtres de l'étage...)*

*...A l'égard du carrelage desdites deux chambres, il est presque emporté et entièrement en la première, n'en restant qu'une petite partie qui n'est que de brique, et l'autre aussi partie emporté en partie et fait de pierre brute et de quelques briques, et le surplus pour la plus grande partie corrompu, pourquoi est nécessaire de le refaire en l'étendue de quatorze toises\* y compris leurs foyers, et refaire de maçonnerie le seuil de la porte d'entrée.*

*Au plancher du dessus desdites deux chambres il est nécessaire d'en refaire quatre toises\* et de chaussumer\* et enduire le total. Au plancher du dessus desdits deux refuges qui n'est point à présent carrelé, il faut refaire une toise\* de terrasse\*.*

*Au bout d'en haut est un autre petit refuge où était un siège de latrines qu'il faut refaire à l'entier, et mettre à l'entrée une porte de bois avec sa ferrure avec quelque peu de maçonnerie. Au dessus et à la porte de bois de ladite chambre haute il faut deux verres au nitre\* qui paraissent y avoir été.*

*Pour l'exploitation desdites chambres hautes est une échelle\* de charpente à marches plates où il faut remettre un des bras ou limons qui est rompu.*

*Au dessus desdites deux chambres hautes est un grenier qui s'exploite par une trappe avec une échelle à rollons\*, duquel grenier il est nécessaire de recouetter\* à l'entier comme dans l'étendue d'environ dix huit toises.*

*Au bout desdits logements est une petite loge couverte à bourre\* sous laquelle est un pressoir à fût et à guivre (?) avec une fausse maie\*, laquelle loge et pressoir la veuve Jean Chere, fermière dudit lieu, nous a dit lui appartenir, pourquoi nous n'en avons fait la visite.*

*De l'autre côté des rues et issues sont deux étables, à deux des ouvertures desquelles il faut deux portes de bois en place de deux qui sont rompues et usées de vétusté, et refaire le haut des deux pignons de ladite étable en l'étendue d'environ cinq toises\*, lequel surplombe et menace ruine.*

*A l'égard des charpentes au dessus desdites étables nous n'avons pu en faire la visite attendu que le plancher du dessus qui n'est que de bois rond et branchages et sans terrasse est rempli de foin, mais ayant visité par le dehors les couvertures desdites étables qui sont d'ardoises aussi bien que celles du logis principal, nous avons remarqué qu'elles sont enfoncées, pourquoi il est nécessaire d'en relever sur tous lesdits logement et grange dix toises, et refaire la berge dudit logis principal.*

*Pour toutes lesquelles choses réparer et fournir de matières nécessaires, il appartient la somme de deux cent cinquante cinq livres, savoir pour les grosses et moyennes cent soixante cinq livres et pour les menues quatre vingt dix livres ... »*

Cy.....IIICLV.££

\*toise : il s'agit ici de toise carrée, pouvant valoir 3,7986 m<sup>2</sup>.

\*chaussumer : badigeonner de chaux.

\*verre au nitre : il doit entrer du nitre, ou salpêtre, dans sa composition.

\*échelle : escalier à claire-voie, du genre " échelle de meunier ".

\*rollon : barreau d'échelle ordinaire en bois.

\*bourre : couverture de roseaux ou de joncs.

\*fausse maie : grande caisse basse dans laquelle on déverse la vendange en attente, à côté du pressoir.

Le sens précis des mots suivis de (?) reste à déterminer ...

## LA RÉVOLUTION

Arrive l'année 1789 avec le bouillonnement des idées nouvelles et la remise en cause des situations acquises. Le cahier de doléances de la paroisse de Belligné, rédigé en présence du juge seigneurial de la baronnie d'Ancenis, Laheü des Ayrauds, contient un article spécifique exprimant le mécontentement des habitants à l'égard des moines :

« *Que les religieux de l'abbaye de Pontron qui possèdent des biens considérables dans cette paroisse et en la province d'Anjou, à la charge de célébrer le service divin au hameau de l'Asseron, composé de 40 à 50 feux et situé sur la frontière des deux provinces, soient contraints de rétablir la chapelle qu'ils ont laissé tomber en ruine et d'y acquitter leurs obligations, ou d'abandonner au profit de la paroisse les biens qui ont été donnés à cette fin et condition* » (15).

Pour les Bellignéens, à ce moment, la possession par l'abbaye de grosses exploitations agricoles sur la paroisse ne peut se justifier que par les services que les moines rendraient aux habitants : en l'occurrence, assurer la messe dominicale à Lasseron pour éviter aux fidèles d'avoir à se déplacer jusqu'au bourg de Belligné, difficilement accessible alors en hiver et par mauvais temps, faute de routes. L'injonction finale montre que les esprits sont préparés à accepter l'un des aspects de la grande réforme qui va être mise en œuvre par l'Assemblée Nationale Constituante l'année suivante : la confiscation des biens des ordres religieux. Cependant, contrairement à l'attente des Bellignéens, ces biens ne seront pas attribués à la paroisse, mais vendus au profit de la Nation, entité abstraite qui prendra pour eux le visage des acquéreurs.

Les biens de l'abbaye de Pontron, comme tous les biens des établissements religieux, sont vendus aux enchères à Ancenis, au siège de l'administration du district, de janvier à juillet 1791 (16). Pour les communes de Montrelais, d'Anetz, de Saint-Herblon et de Varades, ce sont des métairies de la mense abbatiale de Pontron qui atteignent les plus hautes enchères : 62500 livres pour la Hersière, achetée par Julien Gaudin, industriel à Nantes, propriétaire du manoir du Cassoir, - 49900 livres pour la Grange d'Anetz, acquise par Gabriel Gicqueau (17), - 41000 livres pour le Douet Oury, qui revient à Jean Couraud, négociant nantais propriétaire du Coteau de Varades, - 28000 livres pour le Jarrier de Varades, acheté par Urbain Joseph Gaudin, frère et associé de Julien. Aucun laboureur ne pourra acquérir des biens de Pontron !

La chapelle de Lasseron, remise sans doute sommairement en état par les habitants eux-mêmes, servira de lieu de culte pour le clergé réfractaire pendant les années de tension et de violence entre les partisans de la République et leurs adversaires. Noël Pinot, curé insermenté du Louroux Béconnais, y célébrera la messe clandestinement jusqu'à son arrestation en février 1794 et son exécution à Angers (18). ■

## NOTES :

1. Jean-Louis BIGET. « Naissance de Citeaux », *L'Histoire*, n° 217, janvier 1998, p. 32-38.  
Bernadette BARRIÈRE. « Lieux de vie et de travail », *Dossiers d'Archéologie*, n° 229, déc.1997-jan.1998, p. 78-85.  
Armelle BONIS et Monique WABONT. « Les fils de l'eau », *Dossiers...*, id., p. 70-77.
2. A.D.M.L. H 1431 bis, registre, f° 70.
3. A.D.M.L. H 1431 bis, registre, f° 72.
4. A.D.L.A. 1 Mi 24, f° 109 du registre.
5. A.D.M.L. H 1431 bis, registre, f° 87.
6. A.D.M.L. H 1431 bis, registre, f° 61 ; H 1441, passim ; A.D.L.A. 1 J 860.
7. A.D.M.L. H 1431 bis, registre, f° 48.
8. A.D.M.L. H 1431 bis, registre, f° 74 ; A.D.L.A. 1 J 217, f° 307.
9. A.D.L.A. 1 J 217, f° 308 ; A.D.M.L. H 1431 bis, registre, f° 86.
10. A.D.M.L. H 1431 bis, registre, f° 80.
11. A.D.M.L. H 1431 bis, registre, f° 72.
12. Abbé ANTIER. « Le village et les environs de Lasseron en Belligné sous le pastorat du Bienheureux Noël Pinot au Louroux Béconnais (1788-1794) », *Bulletin de la Soc. Archéol. et Hist. de Nantes*, 1963, pp. 119 - 151
13. A.D.M.L. H 1441.
14. id.
15. *Cahiers de doléances pour les Etats Généraux de 1789 : Belligné*. Nantes, Nantes-Histoire et C.L.E.F. 89, 1989, p. 7.
16. A.D.L.A. 1 J 860.
17. *Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis*, n°5, 1990, p. 23-29.
18. Pierre BOQUIEN. « Noël Pinot, le saint blanc de Belligné », *Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis*, n°4, 1989, p. 59-63.